

COMMUNIQUE DU 9 SEPTEMBRE 2024

RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DES
INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT
JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE TALAN HOLDING

DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS
ORDINAIRES DE LA SOCIETE :

MICROPOL 

INITIE PAR LA SOCIETE :

Talan 

TALAN HOLDING SAS

PRESENTE PAR :

 ODDO BHF

TERMES DE L'OFFRE

3,12 euros par action ordinaire

DUREE DE L'OFFRE

Le calendrier de l'offre publique d'achat (l' « Offre ») sera fixé par l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF ») conformément à son règlement général (le « RGAMF »).



Le présent communiqué a été établi et diffusé par Talan Holding en application des dispositions des articles 231-27 2° et 231-28 du RGAMF.

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 du RGAMF, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 9 septembre 2024 relative à l'Offre, apposé le visa n° 24-392 sur la note d'information établie par Talan Holding (la « Note d'Information ») relative à l'Offre visant les actions Micropole.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du RGAMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Talan Holding, qui complètent la Note d'Information, ont été déposées à l'AMF le 9 septembre 2024 et mises à la disposition du public ce jour.

Ces informations, ainsi que la Note d'Information visée par l'AMF, sont disponibles sur les sites internet de l'Initiateur (www.talan.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Talan Holding
14-20, rue Pergolèse
75016 Paris

ODDO BHF SCA
12, boulevard de la Madeleine,
75009 Paris

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certaines juridictions. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Talan Holding décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.